qu'il puisse arriver, nous ne cesserons de confondre dans un même dévouement les intérêts de la religion et ceux de la patrie. »

LE JUBILÉ MILITAIRE

DE L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE

Berlin, 1er janvier. — L'empereur qui a paru plus gai et mieux portant que jamais au dîner diplomatique de mardi, a reçu ce matin à dix heures tous les membres de la famille impériale venus pour lui présenter leurs félicitations et leurs vœux à l'occasion de la nouvelle année et de la quatre-vingtième année de service militaire qu'il accomplit aujourd'hui.

Après avoir assisté au service divin du Dom, les souverains ont reçu les félicitations de la cour.

A midi et demie, le prince impérial s'est présenté devant l'empereur à la tête de tous les généraux commandant un corps d'armée; au premier rang se trouvait le prince royal de Saxe, le prince Georges en sa qualité de commandant du 12e corps.

Voici le texte des paroles que le prince impériale a adressées à son père.

« L'armée fête aujourd'hui, avec Votre Majesté le souvenir de jour où, il y a quatre-vingts ans, Votre Majesté a été accueillie dans les rangs prussiens. Bien des fois déjà, il m'a été donné comme en ce moment de me trouver avec les représentants de l'armée devant notre chef de guerre, et de le remercier de nous avoir guidés dans de grands combats, à d'éclatantes victoires. Mais, dans la solennité de ce jour, Votre Majesté reporte ses regards en arrière sur les seize années que la paix a libéralement bénies, et qui ont été consacrées avant tout au développement tranquille et à l'accroissement des forces de l'empire rétabli après tant d'attente et de luttes.

« Cette œuvre pacifique n'a pu toutefois être menée à bien, que parce que la direction habile et infatigable de Votre Majesté a porté l'aptitude à combattre de l'armée à ce point de perfection, dont a conscience avec orgueil tout soldat allemand. La maxime prussienne qu'il n'existe aucune distinction entre le peuple et l'armée, parce que tous deux ne font qu'un et sont prêts en tout temps pour la défense de la patrie, est, par les soins de Votre Majesté, devenue le lien commun de toute la nation. Cette solidarité de notre peuple tout entier constitue la garantie la plus importante du maintien de la paix.

» Qu'il me soit donc permis aujourd'hui, comme en de précédentes occasions, de dire que notre peuple, réellement unanime dans son amour reconnaissant et dans sa fidélité dévouée jusqu'au sacrifice, se confie en son empereur et chef militaire, le regarde avec une joyeuse confiance comme le défenseur de la paix, et souhaite du fond du cœur que la bénédiction de Dieu, dans sa plénitude puisse lui permettre de continuer à reposer sur Votre Majesté. »

L'empereur a répondu à cette allocution par des paroles très affectueuses. Il a rappelé que son père, en le faisant entrer dans l'armée, à une époque difficile espérait qu'il verrait des temps meilleurs. Il a ensuite énuméré les résultats obtenus, grâce à l'armée et remercié les officiers, aussi bien que ceux qui ne sont plus en activité de service, mais qui ont également collaboré à l'obtention de ces résultats.

Après avoir embrassé le prince impérial et le feld-maréchal de Moltke, qu'il a remercié des services rendus à la patrie, l'empereur a exprimé l'espoir de recevoir, le 1er janvier 1888, ceux qui étaient présents à la réception d'aujourd'hui.

La ville est pavoisée. Ce soir, illuminations.

Le jubilé militaire de l'empereur sera célébré avec une solennité toute particulière à Dresde, au 2e régiment de grenadiers de la Garde dont l'empereur est le chef depuis plus d'un demi-siècle.

HISTOIRE DU JOUR

Procédés préfectoraux

L'histoire que nous allons reproduire remonte déjà à quelques semaines; elle a été racontée aux électeurs de l'Orne, dans une lettre publiée dans le *Journal d'Alençon*, par M. Dugué de la Fauconnerie qui, comme on le verra, y a joué un rôle actif.

Une famille du canton de Mortagne, commune de Loisail, demandait qu'on renvoyât dans ses foyers un jeune soldat, unique soutien de ses parents. Sa demande était-elle fondée ou non ? Il importe peu de le rechercher ici. Nous constaterons simplement qu'elle avait été régulièrement instruite et que le dossier complet avait été remis le 5 septembre à la sous-préfecture, pour être transmis au préfet, lequel devait à son tour le faire parvenir au chef de corps auquel la demande était adressée.

Deux mois après, le 8 novembre, le dossier n'était pas encore parvenu au régiment. Ce retard devait l'empêcher d'être examiné en même temps que les autres pour lesquels l'administration avait fait plus grande diligence. Consulté par M. Dugué de la Fauconnerie sur les causes de cette irrégularité, le préfet de l'Orne répondit qu'aux termes de l'article 26 du décret du 18 juin 1884 les congés à titre de soutiens de famille ne pouvaient être accordés qu'après deux ans de présence effective sous les drapeaux, que le jeune soldat dont il était question n'arrivait au terme des deux années prescrites que le 12 décembre et que, par conséquent il attendrait cette date pour transmettre son dossier.

En effet, réplique M. Dugué de la Fauconnerie, les congés à titre de soutiens de famille ne peuvent être *obtenus* qu'au bout de deux ans de service, mais cela ne veut pas dire que les demandes de congés ne peuvent pas être *adressées* à l'autorité militaire avant ces deux années ; il tombe au contraire sous le sens que si l'on attendait que les deux années fussent révolues pour faire passer les demandes aux chefs de corps, il ne serait jamais possible, étant donné le temps nécessaire à l'examen de chaque dossier, que les jeunes soldats profitassent en entier des bénéfices créés par la loi.

Mais ces arguments, si bons qu'ils fussent, auraient été perdus, sans l'intervention du ministre de la guerre et du ministre de l'intérieur auxquels eut recours le député. Le ministre de la guerre reconnut cette vérité évidente qu'un congé ne peut être *obtenu* après deux ans de service, s'il n'est pas *demandé* auparavant, et le ministre de l'intérieur donna au préfet l'ordre de transmettre *immédiatement* au colonel du 118e de ligne le dossier qu'il prétendait garder jusqu'au 12 décembre.

Admettez que les intérêts de ce jeune soldat n'aient pas été si énergiquement défendus : l'iniquité commise par le préfet suivait son cours et la demande de sa famille, qui évidemment est mal notée à la préfecture, ne pouvait recevoir de suite que l'année d'après. Or, pour toutes les questions, ou à peu près, il en est ainsi. Les préfets ne font plus de l'administration, ils ne font que de la politique, et la plus inique des politiques, de la politique électorale. Ils ne s'occupent plus de savoir où est le droit, la justice et la raison ; ils demandent seulement comment on vote.

UN CURIEUX PROCÈS

Sous ce titre un journal de Bruxelles raconte ce qui suit :

« A la représentation « select » du Cirque royal, l'autre samedi, l'attention des spectateurs — en dehors des exercices équestres et des cabrioles des clowns — était violemment attirée vers une jeune dame, vêtue très élégamment de velours vert, qui occupait, en compagnie d'une suivante sévèrement habillée de noir, une loge de premières.

» Cette jeune femme, d'une beauté exceptionnelle, n'est à Bruxelles que depuis quelques jours. Elle n'y est connue que de très peu de personnes, avec lesquelles elle a été mise en rapports par des recommandations épistolaires apportées d'Amérique. Ces recommandations, émanant de personnages considérables de Boston, de Washington et de New-York, sont relatives à un procès que la jeune Américaine vient soutenir à Bruxelles et qui va être jugé prochainement — ou, tout au moins, qui va commencer à être plaidé.

» L'origine de ce procès et ses développements sont d'une nature assez originale.

» Il y a bien des années de cela, quand s'organisa l'expédition de Saint-Thomas et de Vera-Faz, sous la direction du comte de Hompesch, un jeune Bruxellois, du nom de François Hollender, était parti avec d'autres aventuriers, pour aller chercher fortune au Nouveau-Monde.

» Plus heureux que la plupart de ses compagnons d'aventures, ce François Hollender avait poussé jusqu'en Californie, avait pris sa part de la conquête des placers, et était revenu, après quelques années, en Belgique, à la tête d'un petit magot qu'il venait partager avec sa famille, — de modestes ouvriers habitant une méchante maisonnette du faubourg de Molenbeek-Saint-Jean.

» François Hollender avait rapporté d'Amérique le goût des entreprises aventureuses. Il ne retrouvait plus à Bruxelles que deux frères, dont l'un était marié, l'autre veuf. Après les avoir énerveillés par le récit de ses voyages, il voulut les décider à retourner avec lui dans ces plaines américaines du Far-West, où, d'après lui, il n'avait qu'à se baisser pour ramasser la fortune, surtout quand on y arrivait avec une sorte d'organisation de société, qu'ils pouvaient réaliser ensemble.

» Ne réussissant pas à convertir ses frères à ses idées, François Hollender se décida à repartir tout seul pour les plaines américaines. C'était le moment des premières découvertes des sources de pétrole. Hollender, qui avait rapporté un peu d'argent, put entreprendre d'assez importantes spéculations, et tout lui réussissant à souhait, il arriva, il y a quelques années, à se trouver à la tête d'une fortune qui, réalisée en monnaie d'Europe, représentait environ 3 millions de francs.

***

» Décidé à jouir en paix du fruit de ses heureuses entreprises, François Hollender songea aux deux frères qu'il avait laissés dans une situation fort humble à Molenbeek-Saint-Jean.

» Il était resté quelque temps sans leur donner de ses nouvelles, les boudant de ce qu'ils eussent refusé une association qui aurait certainement triplé leurs profits. Quand il se décida à leur écrire pour les préparer à son prochain retour en Europe, l'idée lui vint de les mettre à l'épreuve, et, au lieu de leur faire connaître sa richesse, il leur dénonça au contraire une situation de détresse profonde.

« Rien ne m'a réussi, mes chers frères, leur » écrivait-il, et si vous ne venez à mon aide, pour » me rapatrier, je suis exposé à crever de faim ici » au coin d'une borne, car le temps des spéculations heureuses est fini dans ces pays. Il n'y a » plus rien à faire qu'à traîner la misère. C'est » pourquoi je compte sur vous pour me tirer de » cet enfer. Si vous faites cela, je consacrerai tout » ce qui me reste de vie et d'activité à travailler » comme un nègre pour acquitter la dette de ma » reconnaissance. »

Il attendit un peu plus d'un mois la réponse à cette lettre. Le frère veuf ne répondit pas, celui qui était marié envoya quatre pages de reproches, de conseils, de récriminations, se terminant par ces mots médiocrement fraternels : « Nous ne vous » avons pas envoyé en Amérique. C'est vous qui » avez voulu y aller malgré nous. Vous y êtes, » restez-y. »

» Il y resta, en effet, en leur envoyant une déclaration d'un juge de district leur révélant la vérité sur sa situation financière.

» Un abîme plus large et plus profond que l'Océan devait le séparer désormais de ses frères.

***

» Mais, dira le lecteur, nous ne voyons pas ce que vient faire dans cette histoire la petite dame en velours vert du cirque royal ! Nous ne voyons pas sur quoi va se greffer ce procès si intéressant annoncé au début de cet article !

» Nous y arrivons.

» Résolu à ne pas laisser sa fortune à des frères qui lui avaient témoigné d'aussi égoïstes sentiments, François Hollender, qui avait doublé le cap de la soixantaine, chercha à faire un usage généreux de sa fortune et résolut de corriger le sort en faisant profiter quelqu'un qui n'eût aucune chance de s'enrichir un jour.

» Il voulut adopter un enfant, de préférence une jeune fille, et s'adressa, à cet effet, à la directrice d'un orphelinat de Boston. Dès sa première visite à l'orphelinat, il fut frappé de la merveilleuse beauté d'une jeune fille de 17 ans, nommée Helen Bridge. Elle avait été confiée aux soins de l'établissement quand elle avait deux mois à peine et une rente avait été constituée sur sa tête par une personne qui ne s'était pas fait connaître. Cette rente devait assurer l'entretien de l'orpheline jusqu'à l'âge de 18 ans. Passé cet âge, elle devait avoir à pourvoir elle-même à son entretien et à son avenir.

» C'est sur Helen Bridge que François Hollender fixa son choix pour l'adoption d'une héritière; mais pendant les visites qu'il fit à l'orphelinat avant de réaliser son projet, ses désirs se transformèrent, et, au lieu d'adopter l'orpheline, il la demanda en mariage.

» Il fallut attendre, pour donner suite à l'un ou l'autre de ces arrangements, l'expiration de la dix-huitième année. La date arrivée, les personnes qui avaient payé l'entretien d'Helen n'ayant plus donné signe de vie, la directrice de l'orphelinat, agissant en qualité de tutrice légale, donna son consentement au mariage, qui fut célébré à Boston, le 17 août 1880.

» François Hollender avait alors 65 ans. On peut se faire une idée de la tête que firent les deux frères Hollender de Molenbeek-Saint-Jean quand ils reçurent la lettre de faire part annonçait le mariage de François et en même temps un numéro du *Boston weekly Times* rendant compte des libéralités princières dont le millionnaire avait gratifié à cette occasion l'orphelinat où il avait trouvé sa compagne.

» Leur consternation dut s'aggraver encore lorsque, en 1884, au mois de septembre, ils reçurent une seconde lettre de faire part, annonçant la mort de leur frère.

» François Hollender était mort, laissant par testament toute sa fortune à Helen Bridge, à la condition que celle ci ne se remarierait jamais. « Si, disait le testament, ma veuve contractait » une nouvelle union matrimoniale *d'une nature* » *quelconque*, le présent testament deviendrait » nul de fait et de plein droit, et ma fortune re» tournerait toute entière et sans exception, à mes » héritiers naturels, notamment à mes frères » Christophe et David Hollender, actuellement » domiciliés à Molenbeek-Saint-Jean, dans la ban» lieue de Bruxelles, capitale de la Belgique, mon » pays natal. »

» Restée veuve à 22 ans avec une fortune de 3 millions de francs, Mme Hollender consacra un temps normal, légal et régulier à pleurer le défunt, moins comme mari (le brave homme l'avait été si peu !) que comme bienfaiteur.

» Puis, le temps réglementaire de son deuil passé, elle se mit à songer qu'il était bien dur, jeune et belle comme elle l'était, de se condamner à un veuvage éternel. Deux ordres d'idées la sollicitaient à ce point de vue : d'abord, elle trouvait cruel de ne pouvoir songer à se remarier jamais; ensuite elle se demandait parfois s'il était bien juste qu'elle demeurât, elle une étrangère, en possession exclusive de cette fortune, dont une part revenait légalement à des parents pauvres, qu'une mauvaise pensée de ressentiment avait fait déposséder...

» Et, à force de se laisser aller, dans sa solitude à ce double courant d'idées, elle en vint à se demander s'il n'y aurait pas un moyen de les concilier l'un avec l'autre, d'arriver à un arrangement, un accord d'après lequel elle céderait une part de la fortune aux frères de son mari en conservant, par devers elle, avec le droit de se remarier, l'autre part.

» Elle alla consulter à ce sujet un avocat. En Amérique, on trouve des avocats pour toute espèces de causes, d'entreprises et de transactions (le chanoine Bernard, de Tournai, en a fait l'expérience).

» L'homme de loi auquel s'adressa la veuve Hollender — un nommé Vogers — accepta la mission de se rendre en Belgique pour traiter avec les frères Hollender du rachat du codicille qui annulait le testament de François au cas où sa veuve se remarierait.

» Il arrivait à Bruxelles au mois de février dernier et réussit sans trop grand'peine à faire signer par les deux frères un acte en bonne et due forme par lequel ils renonçaient à tous droits éventuels quelconques à la succession de leur frère, moyennant le payement immédiat d'une somme de cent mille francs à chacun d'eux.

» Une fortune pour ces gens-là ! La délivrance pour la veuve de leur frère !

» Ainsi le pensait Helen Bridge, mais elle fut cruellement désappointée lorsqu'elle apprit que l'honnête Vogers avait fait l'opération pour son compte. C'était à son profit à lui qu'il avait mené l'opération. C'était en son nom qu'il avait racheté les droits des frères Hollender à la succession de François.

» De sorte que la veuve de celui-ci se trouvait dans l'alternative que voici :

» Ou ne jamais se remarier, ou abandonner sa fortune à l'honnête Vogers au cas où elle se déciderait à prendre un nouveau mari.

» Il y aurait un moyen de tout arranger, lui dit l'avocat, c'est de vous marier avec moi.

» Plutôt que d'en venir à cette extrémité, la veuve s'est décidée à venir demander aux tribunaux belges l'annulation de la convention intervenue entre ses beaux-frères et l'avocat de Boston. Plusieurs autres personnes qui ont été mêlées aux pourparlers qui ont précédé cette transaction seront aussi intéressées dans le procès, dont les assignations ne vont pas tarder à être lancées. »

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

(Reproduction interdite)

ROUBAIX-TOURCOING, 1er janvier 1887.

Dans la semaine qui a clôturé l'année 1886, la reprise signalée déjà dans notre précédent bulletin, s'est maintenue en ce qui concerne la laine. Des affaires importantes ont été traitées soit pour la consommation locale soit pour l'étranger. Quant à la fabrique, elle conserve sa situation satisfaisante.

Tissus. — Le bon meilleur du marché des laines a exercé une heureuse influence sur la fabrique qui ne pouvait pas envisager sans inquiétude une éventualité de dépression sur les cours de la matière. Les affaires en tissus s'étaient déjà ressenties de la baisse exagérée et inexplicable qui avait été faite par les détenteurs de peignés ; les livraisons de marchandises ont été plus discutées pendant cette courte période de découragement qu'elles ne l'avaient été depuis six mois et l'on pouvait craindre que les acheteurs, exagérant à dessein la position, ne les rendissent plus difficiles encore.

Il est venu peu d'acheteurs sur place durant la semaine écoulée, mais ce fait se produit chaque année entre la Noël et les fêtes de l'an.

Si les cours de la laine peuvent se maintenir, les ordres en tissus, pris en juin 1886 (et c'est presque tout en articles de grande fabication) ne pourront pas être renouvelés au-dessous des prix pratiqués à cette époque. Les quelques suppléments arrivés ces temps derniers, ont été remis dans ces conditions.

Jusqu'à présent les métiers battent leur plein: tous les ouvriers sont occupés: on hâte le plus possible la fabrication pour effectuer les livraisons.

Laines. — A chaque fin d'année il se produit un grand calme dans les transactions en laines sur les principaux marchés d'importation. A Anvers, comme au Hâvre, comme à Marseille, les ventes sont presque nulles. Au pays de production la matière conserve son prix. A Buenos-Ayres on prétend qu'il se produira encore, cette campagne, un déficit de 60 à 70.000 balles. Nous n'affirmons rien : c'est là une indication qu'il nous paraît difficile de contrôler quant à présent. En Australie on accuse une moins value sur la quantité de balles expédiées en Europe jusqu'à ce jour, en se reportant au chiffre des exportations effectuées dans la période correspondante de 1885.

Peignés. — Ainsi que nous le disions en commençant, il s'est fait sur place, durant la semaine sous revue, des affaires importantes en peignés fins. Les cours se sont, par suite un peu améliorés. Le prix de 5 fr. 25 pour un bon Buenos-Ayres a été refusé par les détenteurs qui demandent 15 à 20 centimes en plus. On croit que la fabrique se mettra aux achats dans le courant de janvier et, la bonneterie aidant, on s'attend au maintien des cours sinon à leur relèvement. D'ailleurs aux prix pratiqués aux lieux d'origine, il n'est pas possible de produire du peigné d'industrie dans des conditions sortables et nous croyons savoir que le revient des peignés de nouvelles laines est assez élevé.

Il nous semble y avoir parmi les consommateurs deux catégories : les uns, estimant que les prix ne peuvent plus guère baisser, et, désireux de se couvrir, font quelques approvisionnements : les autres sont plus hésitants : ils estiment que les cours ne sont pas suffisamment établis et se tiennent sur la réserve. Les premiers ne forceront ils pas les seconds à entrer franchement dans l'article? *That is question.* En tous cas il y a cette situation assez bizarre, mais qui se produit parfois, d'acheteurs mis en suspicion par le bas pris d'une marchandise.

Laines filées. — Les cours des laines filées sont plus faibles. Toutefois la façon de filature se maintient toujours : il vient encore de la fabrique une alimentation suivie.

Plonsses. — L'article est plus favorisé on parle d'une hausse de 20 à 25 centimes sur les blousses fines.

Cotons. — En filature, malgré la fermeté des marchés cotonniers et un bon courant d'affaires, la hausse a quelque peine à se produire et on peut considérer les prix comme étant sans changement bien appréciable depuis quelque temps.

Soies. — Nous entrons dans la période des fêtes, dit le *Moniteur des soies*, et il est présumable que le marché soyeux va sommeiller jusqu'en janvier. Déjà cette semaine a été à peu près nulle comme affaires ; mais, fait digne de remarque, la marchandise est toujours peu offerte et soutenue, pour tous les genres aux plus hauts cours pratiqués au commencement du mois. C'est la meilleure preuve de confiance inébranlable qui subsiste dans l'avenir de l'article.

Laines

ANVERS, 31 décembre.

On a vendu 15 balles de laine de La Plata en suint.

Revue du 25 au 31 courant. — Notre marché s'est ressenti de l'époque des fêtes de fin d'année. La demande a été des plus réduites et il n'y a à mentionner que la vente de 62 balles de Buenos-Ayres, dont 46 b. mérinos prima, ancienne tonte, 36 0[0, à fr. 1.60 et 6 b. dito, nouvelle tonte, 32[33 0[0, à fr. 1.47 1[2 ; 54 b. de Montevideo, dont 9 b. 2e, nouvelle tonte, 15 0[0, à fr. 2.25 et 43 b. ventres, nouvelle tonte, 29[32 0[0, à fr. 1.15[1.25 ; 7 b. Adelaïde ventres, à fr. 1 40[1.45.

Les prix restent en faveur des acheteurs.

Arrivages 3,125 balles de La Plata ; transit 865 b. dito et 13 b. diverses.

Stock ce jour : 11,221 balles, dont 6,764 b. La Plata. Peaux de moutons : Ventes nulles : stock 105 balles Plata et 103 b. Australie. E. KARCHER.

Avis mensuel. — Laines de la Plata : Existences 2,019 b. Arrivages 0,556 b. Ventes 734 b. Passage 2-039 b. Stock 6,983 b.

La période de calme qui a suivi la vente publique de novembre a continué durant tout le mois sous revue. Quelques affaires sont arrivées à conclusion et ce pour alimenter des besoins immédiats. Les prix payés sont un peu en dessous des cours de nos ceches de novembre.

Les ventes durant ce mois se comportent (ancienne tonte) : 185 b. Buenos-Ayres, aux offres faites en vente publique et quelques lots en dessous. 71 Montevideo, environ aux prix des enchères.

(Nouvelle tonte), 257 b. B.-A. et 181 b. Montevideo.

En somme la tendance reste faible et ce n'est que par nos prochaines enchères, dont la date d'ouverture sera fixée le 4 janvier prochain, que les cours s'établiront.

Je ne puis que confirmer mon appréciation émise au 30 novembre dernier, concernant la nouvelle tonte de B.-A. ; quant au produit de Montevideo, il se présente bien comme nature, hauteur de mèche et rendement : quelques lots contiennent des laines courtes ainsi que des parties chardonneuses.

Laines diverses : Les transactions ne s'élèvent qu'à 7 b. Australie et 1 ballot Espagne.

Nos existences se composent de 4461 b. et 203 en 2e main.

Peaux de mouton. — Stock au 30 novembre dernier 79 b. la Plata.

Arrivages par divers navires : 141 b. la Plata, 108 Australie, 45 Russie.

Passage 115 b. la Plata, 45 Russie.

Stock ce jour 105 b. la Plata, 103 Australie.

Cet article a été totalement dénué d'intérêt durant ce mois. J. J. MELGES.

Mouvement maritime lainier

Le steamer anglais *Lucerne*, venant de B.-A. et Montevideo à Dunkerque, était porteur de 2652 b. laine qu'il débarquait le 31 décembre.

Le steamer *Dom-Pédro* avait terminé le débarquement de ses laines à Dunkerque le 31 décembre, et a suivi ce jour avec le solde pour le Havre.

Le steamer anglais *Chimborazo*, allant de Londres en Australie, a suivi le 29 décembre, à 6 h. du soir d'Aden.

Le steamer anglais *Tasmania* a passé le 29 décembre à 10 h. du matin, à Gibraltar, allant de l'Australie à Londres, avec laines à ordre.

Le steamer anglais *Austral* prenait des laines à Sydney (Australie), le 26 décembre, pour Londres.

Les steamers anglais *Botwell* et *Arabie* sont arrivés à Melbourne le 29 décembre, venant charger pour Londres en laines.

Le steamer anglais *Ipsnich* a débarqué le 29 décembre à Anvers 314 b. laine venant de Harnich, et le steamer *Norwich* y a débarqué 134 b. laine.

Le steamer *Salazie* est attendu à Marseille vers le 5 janvier, venant de l'Australie avec laines à ordre.

Le steamer anglais *S. R. Peel* est entré le 30 décembre à Dunkerque, venant de Londres, avec 449 b. laine, en transbordement de ce port.

Le steamer *Rio-Grande* arrivé à Marseille le 30 courant, venant d'Odessa, était porteur de 164 b. laine lavée à ordre.

Le steamer *Stella* a débarqué 75 b. laine lavée à Marseille, provenant de Cette.

Le steamer *Giron.de* est parti de B.-A. le 26 décembre, pour Bordeaux avec laines à ordre.

Le steamer *Pampa* est arrivé le 24 décembre à Montevideo, venant de Dunkerque et le Havre, et reprenait charge pour ces ports en laines et diverses marchandises.

Le steamer *Mondego* porteur des malles de la Plata, a suivi de Vigo le 27, à 5 h. du soir, pour Southampton.

Le steamer *Congo* est arrivé le 30 décembre à Bordeaux, venant de la Plata, porteur de laines.

Le steamer anglais *Canadian* a débarqué au Havre 942 b. laine chargées à B.-A., et 432 laine à ordre.

Le steamer anglais *Matheu Beddington* a passé à St-Vincent (Cap-Vert) le 28 décembre, allant de Cardiff à la Plata.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Un accident de voiture qui aurait pu avoir les conséquences les plus funestes, est arrivé lundi vers midi, rue Archimède.

Un camion, appartenant au peignage Morel, suivait cette rue, quand, à l'angle de la rue de l'Alma, le cocher qui se tenait debout devant son siège, perdit l'équilibre, et alla tomber sous les pieds des chevaux. Puis, une roue lui passa sur la poitrine.

On ramassa aussitôt le pauvre homme, et une brave dame de la rue Archimède, Sophie Machu, reçut le blessé chez elle, et fit mander le docteur M. Charles Bernard,

Lorsque les premier soins lui eurent été donnés la dame Machu fit reconduire chez lui le cocher qui se nomme Louis Lefebvre rue Meyerbeer.

Il est fort probable que, d'ici quelques jours, Lefebvre pourra se remettre au travail, bien qu'en ce moment, il éprouve des souffrances assez vives. On croit qu'il n'y a pas de lésions internes.

Un commencement d'incendie s'est produit, samedi soir, vers onze heures, chez M. P. Wante, cabaretier, rue Jules Deregnaucourt. Le feu s'est déclaré, on ne sait comment, dans une chambre du premier étage, et c'est grâce à M. Polydore Wante, caporal pompier, et à son fils, que l'on a du de n'avoir pas à déplorer un nouveau sinistre. Les dégâts se sont bornés à quelques effets brûlés. La perte est d'une centaine de francs.

Un accident de voiture assez grave s'est produit, dimanche, à cinq heures du soir, à l'angle du boulevard Gambetta et de la rue du Bassin. Elisa, Jules et Stéphanie P... en traversant le boulevard Gambetta, aperçurent un cabriolet qui stationnait sur la voie; ils sautèrent dans la voiture dans l'intention, sans doute, de faire une promenade. Mais le cheval s'emporta, et alla renverser la voiture au coin de la rue du Bassin.

Les personnes qui passaient par là s'empressèrent de porter secours aux trois jeunes imprudents. Stéphanie P... porte au crâne une fracture assez dangereuse ; quant à Elisa et à Jules P... ils ont reçu des contusions sans gravité. M. Philippart, médecin, leur a donné les premiers soins.

Deux personnes, dont nous avons involontairement omis de citer les noms, se sont distinguées dans les derniers incendies :

La première est M. Hector Desagre fils : ce jeune homme, arrivé des premiers près de la maison de M. Van den Weghe, rue de la Gare, a efficacement contribué au sauvetage des personnes de la maison et de diverses marchandises ; puis, il s'est employé aux manœuvres des pompes.

Nous apprenons, d'un autre côté, que si l'incendie qui a éclaté samedi soir chez M. P. Wante, rue Jules Deregnaucourt, n'a pas eu de suites plus graves, c'est en grande partie à M. François Walcke qu'on le doit : entendant la dame Wante crier « au feu ! » M. Valcke accourut, mit en lieu sûr les enfants de la maison qui couraient grand danger, et dirigea ensuite ses efforts à enrayer l'incendie.

Il y réussit, grâce à l'aide de MM. Wante père et fils.

Les dégâts, qu'on avait évaués hier à une centaine de francs, en atteignent deux cent cinquante.

La police a arrêté, dimanche matin, dans la rue de la Balance, Louis Vandenberghe, âgé de 63 ans, né à Gand, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Deux vols. — Un agent s'est emparé, lundi, vers huit heures du matin, d'un certain Joseph B..., âgé de 38 ans, demeurant à Lille, qui, passant près de l'étalage de M. D..., cordonnier, s'est emparé d'une paire de bottes. Joseph B... a été remis entre les mains de M. le commissaire du troisième arrondissement.

La police s'est emparée également d'une jeune ouvrière de 22 ans, Elisa D.... rue des Anges, qui avait pris six francs cinquante et un tablier, à madame Eugénie S..., sa voisine.

Un attelage privé de son conducteur, a été arrêté, dimanche, vers six heures et demie, par M. l'inspecteur de police Dervaux, au bord de la rue de Mouveaux.

Lannoy. — M. Parent, conseiller municipal, est nommé suppléant du juge de paix du canton de Lannoy.

Société de consommation de Roubaix. — Prix du pain : Gruau, 3 livres, 0,57 ; Blanc, 3 livres, 0,50 ; Ménage, 4 livres, 0,57.

Il y en a trop s'écrie le malade découragé, devant la foule de remèdes qu'on lui offre de tous côtés. Le choix est cependant bien facile; les preuves de guérison sont la meilleure garantie de l'efficacité d'un remède; or, aucun n'en a réuni jusqu'à présent autant que les Pilules Suisses. Beauvoir-sur-Niort. Je souffrais depuis très longtemps de maux d'estomac, la digestion était lente et pénible, c'était surtout après les repas que j'éprouvais les plus grands malaises. Après avoir pris en vain bien des remèdes, j'eus la bonne idée d'essayer les excellentes Pilules Suisses à 1 fr. 50, j'en ai pris trois par jour et je puis dire que je suis guéri. Je veux toujours en avoir à ma disposition. A M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris. Jean Filloux. Légalisation de la signature par la mairie de Beauvoir. 13980d

TOURCOING

Emprunt de 2,500,000 francs. — Au cinquième tirage qui a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, en décembre, les numéros suivants ont été extraits des roues:

168	282	284	307	469	511	570	662	663
728	831	843	1001	1027	1029	1033	1200	1271
1331	1348	1373	1430	1515	1609	1615	1685	1819
1825	1896	1974	2138	2461	2466	2523	2542	2674
2690	2791	2901	2999	3026	3033	3052	3298	3382
3503	3576	3578	3612	3669	3764	3813	3879	4002
4076	4189	4325	4344	4657	4766	4803	4826	

Voici les numéros sortis aux tirages antérieurs et dont le remboursement n'a pas été réclamé :

588 610 1916 2069 2416 3372 3852 4129 4161 4331

Nous empruntons à l'*Indicateur de Tourcoing*, quelques détails biographiques sur Mme la supérieure des religieuses de l'Enfant-Jésus, attachées aux Hospices, dont nous avons annoncé le décès dans le courant de la semaine dernière :

Sœur Sainte-Marie de la Nativité, qui portait dans le monde le nom de Céline-Lucie Masquelier, se sentit appelée de bonne heure à se donner à Dieu; mais elle dut, avant de se consacrer à son service, faire au foyer domestique un laborieux apprentissage. On pourrait dire que le noviciat commença pour elle à l'âge de 12 ans. Orpheline, quand elle venait à peine de faire sa première communion, elle dut se charger de l'éducation de ses frères et sœurs, et diriger toute la maison. Elle le fit avec une maturité de caractère et un dévoûment presque héroïque. Ce fut une des périodes les plus méritoires de sa vie.

. . . . . .

A 22 ans, sa mission est terminée dans la famille : la communauté de l'Enfant-Jésus, établie depuis plusieurs années dans le diocèse, la reçoit au nombre de ses novices. (8 octobre 1843).

En 1844, sœur Marie de la Nativité, après avoir fait ses vœux, fut envoyée successivement à l'hospice des aliénées, près de la gare du Nord, et à l'hospice général, que l'administration de Lille venait de confier aux filles de l'Enfant-Jésus. Elle se distingua dans ce double emploi par un sens pratique au dessus de son âge.

Aussi en 1847, après trois ans à peine de profession ses supérieures n'hésitèrent pas à lui confier la direction de l'hôpital général, nouvellement fondé à Roubaix. Elle resta 8 ans attachée à cet important établissement. Dieu sait au prix de quels sacrifices et de quel dévouement; on n'a pas encore oublié à Roubaix le dévouement héroïque qu'elle a déployé en 1849, pendant l'invasion du choléra. Aussi l'administration de bienfaisance de cette ville a tenu, en reconnaissance des services rendus par la sœur Marie de la Nativité, de se faire représenter à ses funérailles.

Le 17 avril 1853, la sœur supérieure dut quitter ce théâtre de sa charité. Elle fut choisie pour organiser l'hospice général que l'administration municipale de Tourcoing avait décidé d'installer dans les bâtiments laissés vacants par le départ des Sœurs de Notre-Dame des Anges, C'était une œuvre difficile et qui demandait, pour être menée à bonne fin, une personne d'une expérience consommée. La sœur Marie de la Nativité fut à la hauteur de sa tâche. En quelques mois, tous les services de l'hospice furent merveilleusement organisés.

C'est à cet établissement que, pendant 34 ans, la chère Sœur a consacré ses soins et usé sacrifice, n'attendant d'autre récompense que la joie du sacrifice et le bien de ses enfants.

Toujours bonne, parce qu'elle se sentait la mère de tout son personnel, elle avait pourtant le sentiment profond de son autorité : elle savait se faire craindre et aimer tout-à-la-fois L'amour et le respect dont elle était environnée faisaient le charme de la vie de l'hospice.

Tant de mérites et de vertus ne pouvaient que lui concilier le respect de la part des administrateurs de l'hospice. Nous aimons à le constater. Pendant 34 ans, elle a vu passer dans le bureau de l'administration des hommes de toute nuance et de toute opinion. Tous ont rendu hommage à la sagesse de sa direction et au tact exquis avec lequel elle traitait toutes les affaires. Il n'y a qu'une voix sur ce point.

C'est grâce au bienveillant accord, qui ne cessa de régner entre les différentes parties de l'administration, que la Sœur Directrice réalisa à l'hospice d'importantes transformations. Il est juste d'ajouter que dans toutes ces œuvres elle paya toujours largement de sa personne et souvent de son argent. C'est en partie avec les ressources recueillies par elle que le bâtiment des orphelines a été élevé; elle donna huit mille francs pour l'installation nouvelle des vieillards. C'est à elle que l'on doit l'organisation du travail chez les orphelins; c'est enfin sous son inspiration que fut fondée la maison des Incurables.

Nous omettons, pour ne pas étendre outre mesure les bornes de cet article, mille autres inventions de sa charité, que l'on raconte aujourd'hui et qui témoignent d'une rare délicatesse dans la distribution de ses bienfaits. Dieu les connaît, et seul il peut les récompenser selon leurs mérites...

Chronique du tir. — Lundi, 27 décembre, les *Carabiniers de la Nouvelle-Aventure* étaient réunis en assemblée générale. On procéda d'abord à la distribution des prix hebdomadaires de l'année 1886 et du concours industriel de Sainte-Barbe. On renouvela ensuite la Commission pour 1887 comme suit : Président, M. François Tanchou; vice-président, M. Joseph Waetjens; trésorier : M. Jules Desurmont; secrétaire : M. Eugène Delporte; commissaires : MM. Clément Wilmet, Gérard, Vanderstichel, Jules Lefebvre, Honoré Vauquiez, Léon Vanpachterbeke, Amand Leman, François Dujardin, Paul Delahousse.

Les obsèques de M. Audebez, commissaire spécial de police à la gare, ont eu lieu lundi matin.

Le défunt appartenait au culte protestant, c'est un ministre de ce culte qui a présidé la cérémonie funèbre à laquelle assistaient les fonctionnaires de la police de la ville et des environs.

A propos de coqs. — A la suite d'une discussion survenue samedi matin entre plusieurs consommateurs attablés au cabaret *Au bon quartier*, route de Risquons-Tout, discussion qui avait pour objet la valeur de certains coqs à l'humeur plus ou moins batailleuse, deux individus, Vandewalle et Vervacq, de profession inconnue, ont à moitié assommé Vienne et Dujardin, ouvriers tisserands. Vandewalle a été arrêté, mais on recherche encore Vervacq qui semble le plus compromis dans l'affaire.

Les blessés auront une incapacité de travail de plusieurs jours.

Un sieur Henri Delerue, cordonnier, demeurant rue du Flocon, se plaint d'avoir été assailli rue de la Latte, dans la nuit de vendredi à samedi, par